



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



26037283



Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

05 MARS 2026

Greffe greffier

N° d'entreprise : **0817 359 216**

Nom

(en entier) : **Le Logis des Fées**

(en abrégé) :

Forme légale : **société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale (SCRL FS)**

Adresse complète du siège : **Rue Laoureux 29 - 4800 Verviers**

Objet de l'acte : Point 2 : nomination de nouveaux administrateurs

Conditions pour être nommé à l'organe d'administration (OA) :

- Être travailleur
- Poser sa candidature

Présentation de chaque travailleur qui se présente :

- Marie Costy
- Hindi Ahmed Shire
- Balkissa Ibrahim Maiga
- Aurélie Woyaffe

Il n'y aura pas de nomination par les pairs mais bien un vote individuel à main levée.

La nomination est validée pour 4 ans.

Résultat des votes :

- Marie Costy : adopté à la majorité
- Hindi Ahmed Shire : adopté à la majorité
- Aurélie Woyaffe : adopté à la majorité
- Balkissa Ibrahim Maiga : Non : 4 personnes sont contre représentant 9 parts

Les autres ont votés (représentant 25 parts) pour mais si à l'assemblée ordinaire de 2027 elle n'a pas participé régulièrement à l'OA, sa nomination sera révoquée.

La Majorité est oui mais peut être révoquée en 2027 si elle ne participe pas régulièrement.

Décision : les quatre candidates deviennent administratrices à l'organe d'administration du Logis des Fées

Le Président souligne que c'est la première fois qu'il participera à un Conseil d'administration avec des travailleurs et s'en réjouit.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/03/2026 - Annexes du Moniteur belge